



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

08 AVR. 2022

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 29 mars 2022 (convocation du 16 mars 2022)**

Aujourd'hui vingt neuf mars deux mille vingt deux à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Olivier ESCOTS à Mme Béatrice de FRANÇOIS.

La séance est ouverte

AFFAIRE 2022/02/13P

**MARCHE N° 2021SE004DT01 MAINTENANCE DES
INSTALLATIONS ELECTRIQUES HT ET BT : AVENANT N° 1
INTEGRATION DU PARKING DES GRANDS HOMMES**

Par délibération n° 2020/06/15P en date du 15/12/2020, vous avez autorisé le lancement et la signature des 3 lots du marché de maintenance des installations électriques.

Le lot 1 maintenance des installations électriques HT et BT a été notifié à l'entreprise JP FAUCHE le 28/05/2021 pour une durée de 48 mois pour les montants suivants :

- une partie forfaitaire de 52 380 € HT pour la maintenance préventive,
- une partie unitaire à bons de commande de 100 000 € HT maximum pour la maintenance curative.

Le présent avenant a pour objet l'intégration du parc de stationnement des Grands Hommes désormais exploité par METPARK dont les équipements, objet du marché, doivent être maintenus.

Les nouvelles prestations augmentent la partie forfaitaire de 2 568 € HT, soit un nouveau montant forfaitaire de 54 948 € HT pour les 36 mois restants.

Le montant de la partie unitaire pour la durée du marché est augmenté de 40 000 € HT, soit un nouveau montant maximum de 140 000 € HT.

Ces montants représentent une augmentation de 27,94 %. Ainsi, conformément à l'article L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales, cet avenant a été présenté à la commission d'appel d'offres réunie le 07/03/2022 qui en a autorisé la passation.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer cet avenant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 29 mars 2022

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Duprat', written over a horizontal line.

Christophe DUPRAT